



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 10 MAI 2022

Présents : Mmes CARRASCO, DUREUIL-BOULLIER, DUPREY, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL

Pouvoirs : Mme BOURDELLÈS donne pouvoir à M DUCLOS
M MEYER donne pouvoir à M LAIGNEL

Secrétaire de séance : M LANDREIN

En préalable à la réunion du conseil municipal, une visite du chantier de la garderie est organisée

La séance s'ouvre à 20h45 dans la salle du conseil municipal de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2022 à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS

1. Achat véhicule pour les services techniques

Plusieurs devis d'occasion et neufs ont été demandés pour acheter un véhicule utilitaire de type camion benne inférieur à 3,5 tonnes, en remplacement du véhicule actuel DACIA LOGAN PICK UP notamment à l'UGAP pour 30.570,33 TTC hors option. Des prix de véhicules électriques ont été recherchés, premier prix autour de 44.000 €TTC.

La commission bâtiment voirie propose donc l'achat du véhicule neuf Citroën Jumper Benne par l'UGAP pour 30.570,33 €TTC

Vote : abstention 1, pour 13, la proposition est adoptée

2. Projet bibliothèque : choix des orientations

La commune réfléchit à la création d'une bibliothèque sur la commune pour remplacer celle existante (trop petite pour continuer à bénéficier du prêt de livres par la bibliothèque départementale) afin de permettre une amélioration de l'accueil.

Une réunion a eu lieu avec la DRAC et la responsable des bibliothèques départementales puis une visite a eu lieu à la bibliothèque de Mathieu.

Il en ressort que la bibliothèque doit être ouverte, non cloisonnée, un grand espace ouvert avec des espaces de télétravail.

La surface minimum pour obtenir l'appui de la Bibliothèque Départementale est de 50m² et de 100 m² pour la DRAC hors surface d'accueil et de sanitaire. Les frais d'architecte peuvent être subventionnés par l'état mais pas les espaces extérieurs.

Le taux de base des subventions est de 30 % pour la DRAC. Pour le Département, une somme de 80.000 € peut être obtenue dans le cadre de l'APCR (bloqué pour 4 ans),

Le dossier est inscrit dans le plan de relance par l'Etat.

Il faut donc réfléchir à la définition du programme que l'on souhaite, ainsi que son positionnement dans la commune.

Il sera demandé à un architecte de réfléchir à l'aménagement d'un bâtiment dans un espace de 100 m² utile pour la zone bibliothèque, comprenant :

- une bibliothèque, ludothèque, espace convivial,

- un bureau rangement,
- sanitaires.

et prévoir également l'aménagement des extérieurs (accès, espace vert et parking)

La mise en place de panneaux solaires sera à étudier en toiture.

Les emplacements envisagés sont à côté de l'école à l'arrière de la salle polyvalente ou au niveau du terrain communal dans le nouveau lotissement.

La notion de visibilité doit être prise en compte.

L'étude comportera un projet sur deux emplacements afin de permettre de faire un choix sur la localisation idéale. Cette étude sera faite par le cabinet BDA pour 3.000 €HT

Vote : vote à l'unanimité des présents

3. Transfert de l'exercice de la compétence infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDEC (IRVE)

Le SDEC Energie réalise le Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Ce schéma ne pourra prendre en compte que les communes du Calvados qui ont transféré leur compétence au Syndicat ou montré leur intérêt d'y être associé.

Il est donc demandé à la commune de Baron sur Odon de transférer sa compétence IRVE (afin de participer à l'élaboration de ce schéma).

Cette participation permettra d'intégrer les souhaits de la commune pour la mise en place de bornes de recharge afin de respecter les réglementations actuelles, de pouvoir installer ces bornes si leurs utilités sont démontrées et enfin de bénéficier des financements prévus dans le cadre de ce schéma qui sera mis en œuvre à partir de 2023.

M Landrein ne prend pas part au vote

Vote : à l'unanimité (sauf M Landrein)

4. Avis sur une demande d'installation d'une unité de méthanisation du Val d'Arry

Un projet d'une unité de méthanisation est en cours d'étude. Il est demandé l'avis de la commune de Baron sur Odon dans le cadre du plan de valorisation des digestats de cette future unité de production de bio méthane.

La zone concernée est située sur la commune du Val d'Arry. 76 ha sont concernés pour 3 exploitations sur la commune de Baron sur Odon soit 2,2 % des surfaces du plan d'épandage du projet. Ces exploitations apporteront à cette unité de méthanisation les matières organiques et pourront épandre les digestats.

Avis : vote contre 0, abstention 3, pour 11

Informations

Procès pour le City parc : un 3ème mémoire a été transmis au tribunal le 9 mai 2022.

Réserve incendie : des travaux sont nécessaires pour remettre en état l'accès à la réserve et à l'évent. Un premier devis pour 2.592 € TTC a été transmis, d'autres devis seront recherchés.

Personnel : Mme Elodie Lerouvillois a commencé comme animatrice jeudi dernier à la cantine

Une réunion aura lieu le 8 juin à 10h30 avec le personnel de la mairie

Organisation des élections : positionnement des élus sur les permanences

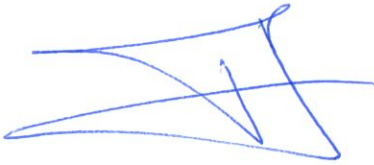
Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : 5B chemin de la Petite Graville
32 rue de l'Eglise
Dépôt de déclaration préalable : 21 chemin du Pré d'Oisy – rénovation et agrandissement
Dépôt de permis de construire : 1 route de Cheux – rénovation gites
1 chemin Fungère - extension

La séance est levée à 23h15

Le prochain conseil se tiendra le 14 juin 2022

Le secrétaire de séance
Philippe LANDREIN



Le Maire
Georges LAIGNEL

